

ETAT CIVIL**PORT AU PRINCE****1825-1942****160EC**

Les présents registres des actes de l'état civil enregistrés en la chancellerie du consulat général de France à Port-au-Prince ont été extraits des archives du poste rapatriées en juin 1998. Les registres 1* à 7* concernent les actes de l'état civil enregistrés pour la période du 27 novembre 1825 au 27 décembre 1896. Le registre 8* concerne des actes de l'état civil enregistrés par les autorités haïtiennes. Les deux derniers registres, 9* et 10*, ne concernent que l'enregistrement (néant) des actes de l'état civil des Libanais et des Syriens de 1931 à 1942.

Abréviations utilisées :

N : naissances

P : publications de mariages

M : mariages

D : décès

S : sépultures

TA : tables annuelles

PA : pièces annexes

* : l'astérisque indique un volume (pouvant contenir plusieurs registres) ou un registre unique

1*	NMD	1825-1831, 1833, 1836-1837
2*	NMD	1838-1848
3*	NMD	1849-1860
4*	NMD	1860-1867
5*	NMD. Table ¹	1867-1877
6*	NMD. Table	1878-1888

¹ Une pièce annexe folio 92.

CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Série *Etat civil Postes - Primata*
Port au Prince

7*	NMD ²	1888-1896
8*	NMD. Registre non officiel dressé par les autorités haïtiennes.	1884-1897
9*	Actes de l'état civil des Libanais Néant	1931-1942
10*	Actes de l'état civil des Syriens, y compris les Druzes et les Alaouites Néant : 1931-1934, 1935-1942	1931-1942

² La transcription d'un acte de décès de Monsieur FLEUREAU Pierre Jean Marcel en date du 12 décembre 1955, est collée en début de ce registre.
Le délai au-delà duquel les registres de naissance et de mariage de l'état civil peuvent être librement consultés est de 75 ans, à compter de la date de clôture des registres (Code du patrimoine, art. L.213-2, alinéa c).